



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 26 janvier 2011, 20H30.

Date de la convocation : 19 janvier 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Excusés : BENOIT Jean Luc, CATHERIN Christian.

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

Monsieur le Maire commence par remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation et leur aide lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier dernier.

1) Tarification de l'assainissement.

Par délibérations du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de modifier la redevance assainissement et de confier cette tarification à la Saur. Deux points doivent être précisés concernant cette tarification :

▪ Pour les personnes ayant des puits, il faut fixer un forfait de tarification. Il semblerait que 31 foyers sur la commune aient une consommation d'eau quasi nulle mais utilisent un puits, et ne paient donc pas d'assainissement. Les entreprises auront quant à elles des conventions spécifiques.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Foyers	Nombre de foyers	Total des m3 des foyers	Consommation moyenne	Tarif en €
1 personne	137	6352	46.3649635	46
2 personnes	249	23036	92.51405622	93
3 personnes	100	10753	107.53	108
4 personnes	131	17634	134.610687	135
5 personnes	29	4860	167.5862069	168
6 personnes	8	1340	167.5	168
7 personnes	2	185	92.5	168
8 personnes	1	281	281	168

▪ La Saur facture la part fixe au prorata du temps passé dans le logement. Elle récupère ainsi 50% de la part fixe sur la 1ère facture d'avril avec l'estimation de la consommation et 50%

sur la facture de novembre avec l'ajustement des consommations. Or la délibération du 15 décembre 2010 précisait que la part fixe serait due pour l'année civile, pour toute personne présente au 1er janvier.

→ Monsieur le Maire propose d'adopter ces deux compléments à la redevance d'assainissement.

A mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération n° 1 du 15 décembre 2011 en intégrant à la tarification les forfaits pour les personnes utilisant des puits, et en fixant que la redevance assainissement sera due au prorata du temps passé dans le logement et non pour l'année entière.

2) Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé (CCPB).

Lors des Conseils communautaires des 11 octobre et 20 décembre 2010, la décision de modifier les statuts de la CCPB a été prise. Ces modifications, dont l'ensemble du Conseil municipal a eu connaissance par mail, concernent trois points. Monsieur le Maire précise que si le Conseil ne délibère pas sur ces points, ils seront considérés comme adoptés dans un délai de 3 mois.

- La CCPB souhaite élargir ses compétences concernant le financement de l'apprentissage de la natation des élèves de 6ème du collège public et privé, en raison des problèmes rencontrés par le collège Roger POULNARD pour assurer ce dernier.

Christian LACROIX évoque le danger que l'éducation nationale se décharge de plus en plus sur les collectivités territoriales en leur faisant supporter des frais qui relèvent normalement de sa mission. Cependant tout le monde est d'accord pour ne pas pénaliser les enfants.

C'est donc à mains levées, et à l'unanimité, que le Conseil accepte de modifier la rédaction de l'article n°3-III des statuts de la CCPB pour en prendre en compte cette nouvelle compétence.

- La CCPB souhaite élargir ses compétences concernant le contrôle, la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement non collectif en raison des opportunités de faire bénéficier les usagers d'un service de vidange des installations organisé par la collectivité, et de l'opportunité de pouvoir les faire bénéficier, selon certaines conditions, des subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réhabilitation de leur installation.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de modifier en ce sens la rédaction de l'article n°3-II-1-alinéa 6 des statuts de la CCPB.

- La CCPB souhaite procéder à la modification de la composition du bureau qui passera de 10 membres à 11 membres afin que Monsieur Bertrand VERNOUX, Président de la commission « sport loisirs culture », mais qui n'assume pas les fonctions de Maire, puisse être élu au bureau.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, accepte de modifier l'article n°7 des statuts de la CCPB en ce sens.

3) Comptes rendus des commissions.

⇒ Commission Voirie: Pascale CATHERIN dresse le bilan des Commissions des 17 et 21 janvier 2011. Le projet de la Traversée Nord a été discuté avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et un choix devra être fait concernant des éventuels bordures ou plateaux. Ont aussi été discutés : la nécessité de plateaux ralentisseurs route de Chevroux suite au comptage de la vitesse réalisé, l'aménagement du nouveau chemin rural de la Loeze, les marquages au sol.

Pascale CATHERIN précise que la Commission attendra de savoir le budget précis qui lui sera alloué avant d'approfondir d'avantage le projet de la Traversée Nord. Concernant le secteur des Gouillettes, elle précise qu'un bouclage avait été demandé au Syndicat des eaux de la Basse Reysouze, suite à l'alimentation en eau d'une villa. Or ce bouclage nécessiterait de casser la Route Départementale de Chevroux, ce qui engendrerait des inconvénients. Le syndicat procèdera donc en priorité à l'alimentation des terrains des Pénards et de sortie d'agglomération direction OZAN.

Enfin, des devis pour la signalisation au sol ont été demandés.

⇒ Commission Bâtiment : Denis LARDET dresse le compte rendu de la Commission du 22 janvier. L'école publique est en bon état hormis les lasures des fermes de l'entrée qui sont à refaire, il est envisagé d'aménager des salles à l'étage de la bibliothèque pour recevoir jusqu'à 49 personnes et le mur de la façade Nord sera enduit. Il précise également que des petits travaux seront effectués à l'ASF et fait un point sur les travaux en cours. Il informe le Conseil que l'assurance de la commune va prendre en charge les travaux de réparation de l'église mais pas du mur du cimetière, que le local de la Poste va être confié à un notaire afin de trouver un locataire, et qu'il attend de la Société Eiffage une réponse pour faire jouer la garantie décennale sur les terrains de tennis. Enfin une rencontre est prévue avec la société Logidia afin d'envisager l'aménagement futur du Bourg.

⇒ Commission Education Jeunesse Sport Culture Loisirs : Josiane FEYDEL dresse le compte rendu de la Commission du 19 janvier. Elle informe le conseil qu'un retour sera fait sur le questionnaire qui a été distribué aux associations, un diaporama sera élaboré pour le repas des anciens, l'aménagement du skate park est toujours en réflexion, l'opération vitrines de Noel qui a été très appréciée sera renouvelée l'an prochain, la commission va réaliser une fiche type d'un sentier de randonnée, et enfin des conférences, exposition et un conseil municipal des enfants sont en projet.

Josiane FEYDEL indique au Conseil qu'il serait intéressant de pouvoir utiliser une salle afin d'offrir des formations informatiques aux personnes qui souhaiteraient s'initier, et notamment pour les retraités.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT fait le point des trois dernières Commissions qui ont eu lieu durant le mois de janvier. Le site internet avance, le visuel du site a été validé et les photos choisies, un projet de page d'accueil est présenté au Conseil. Le Manziat infos spécial assainissement est presque terminé, il sera distribué début février, le travail va commencer sur le Manziat infos n°13 prévu pour le 25 mars 2011.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

Informations et questions diverses.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec le Trésorier de la commune. Un échéancier financier va être élaboré et transmis à la DDT afin de planifier les travaux de la station d'épuration et pouvoir prétendre aux subventions actuelles. Ainsi la nécessité de l'augmentation des redevances apparaîtra plus clairement, ainsi que la nécessité éventuelle de la participation du budget principal au budget assainissement. Mais le maître d'œuvre que la commune retiendra élaborera un échéancier plus précis une fois les travaux précisés.

Il a été conseillé de revoir les taux des taxes locales afin de pouvoir répondre aux projets de la salle des fêtes et de la traversée Nord. Une fois ces projets concrétisés, la commune devra alors être attentive aux différentes dépenses qui seront engagées courant 2011.

La salle des fêtes pourrait donc être redimensionnée de 600 à 500 personnes. Se pose alors la question de faire une salle à dominante festive ou à dominante sportive. Une salle multi activités est plus onéreuse qu'une simple salle des fêtes. La salle des fêtes actuelle est prise tous les weekends pour des manifestations ou repas de tout type. En cas de salle sportive, il faudrait donc penser aux problèmes liés à l'enchaînement en un même weekend du sport et d'un repas ou banquet. Les salles de sport exigent également des hauteurs spécifiques, qui amènent à une consommation de chauffage importante pour les manifestations, coût de fonctionnement qui sera répercuté sur ces dernières. Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il est impossible pour la commune de financer la construction de deux salles.

L'espoir réside donc dans la défense d'un projet à la CCPB. En sachant qu'en cas de salle des fêtes communautaire, les associations Manziatis ne seraient plus prioritaires sur les locations.

Quant au projet de réaliser une salle de sport en dessous de la salle des fêtes, il faudrait du temps pour monter ce nouveau projet qui financièrement ne serait pas certain d'aboutir. Il est enfin envisageable de réaliser une salle des fêtes plus petite que prévu et de construire un terrain de basket extérieur à côté.

Afin que la Commission Espace du Chêne puisse avancer sur le dossier lors de sa prochaine réunion, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil de se prononcer en faveur d'une salle à dominante sportive ou à dominante festive. Christian LACROIX intervient alors pour soutenir la proposition de salle à dominante sportive, où il serait possible d'exercer des activités sportives diverses, sans empêcher la tenue de manifestations. Elle permettrait ainsi à de nouveaux clubs et de nouvelles activités sportives de se développer.

Monsieur le Maire demande alors le vote. Par vote à bulletin secret, la salle à dominante festive l'emporte, par 12 voix pour et 4 abstentions (1 voix pour la salle à dominante sportive).

La prochaine Commission Espace du Chêne pourra donc démarrer sur ce dossier de salle des fêtes qui restera polyvalente, car des sports tels que le badminton ou la gymnastique pourront y être exercés.

⇒ Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil que des lots de peupliers sont mis en vente, à la bloc, par lots, fraches comprises. Les déchets devront être brûlés sur place et le terrain laissé propre.

⇒ Monsieur le Maire indique au Conseil que l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) va pouvoir constituer son bureau rapidement, suite à une réunion avec le service compétent du Conseil Général.

⇒ François DUBY évoque une plateforme d'initiative locale pour les petites entreprises, proposée par le syndicat mixte Bresse Revermont. Il détaillera cette entité lors du prochain conseil.

(Séance levée à 23h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,